

Le dispositif de soutien de Branche à la VAE (DSB VAE)

A10

Mise à jour **Octobre 2009**

Dispositif de Branche innovant, le DSB propose un accompagnement renforcé et individualisé aux salariés candidats à la VAE pour 8 diplômes du Travail social et le Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS). Initié par le salarié, mais mis en oeuvre dans le cadre du Plan de formation, il nécessite à ce titre l'accord de l'employeur.

Conçu pour augmenter les chances de réussite dans l'obtention du diplôme par la VAE, le DSB est un levier visant l'élévation de la qualification et la promotion professionnelle.

➔ **Avantage pour le salarié** : il aide à valoriser l'expérience acquise dans le secteur social et médico-social, à faire reconnaître les compétences développées et augmente les chances d'accès à la qualification.

➔ **Avantage pour l'employeur** : il s'inscrit dans la politique de GPEC de l'entreprise.

1 Repérer les diplômes concernés

Les DSB concernent 9 diplômes pour lesquels d'importants besoins de qualification ont été recensés.

- ➔ Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS)
- ➔ Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)
- ➔ Diplôme d'Etat de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)
- ➔ Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)
- ➔ Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)
- ➔ Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)
- ➔ Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)
- ➔ Diplôme d'Etat de Médiateur Familial (DEMF)
- ➔ Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)

Concernant le diplôme DEAS, une évaluation est en cours et doit conduire à une évolution du dispositif. Le parcours décrit ci-dessous ne concerne que les diplômes du Travail social. Pour toute information, vous avez la possibilité de télécharger la plaquette «DSB VAE Aide-Soignant» sur le site www.unifaf.fr.

2 Repérer les publics visés pour le DSB VAE 8 diplômes du Travail social

Les bénéficiaires

Qui peut accéder au DSB?

Tout salarié de la Branche peut accéder au DSB. Les conditions d'accès sont les mêmes que celles requises pour la VAE : justifier de 3 ans d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme visé.

Quelle démarche?

S'informer et être conseillé

Pour s'orienter vers le dispositif le plus adéquat (VAE droit commun, DSB), il est fortement conseillé au salarié de participer à la réunion d'information-conseil dispensée par le Centre porteur régional ou par l'un des centres de formation qui lui sont associés.

S'accorder avec l'employeur

Le DSB étant intégré au Plan de formation, l'entrée dans ce dispositif nécessite l'accord de l'employeur et le consentement du salarié. Les engagements réciproques des 2 parties seront matérialisés par une signature dans le dossier à transmettre à Unifaf.

Obtenir la recevabilité à la VAE

Avant de s'engager dans une démarche de VAE, le salarié doit retirer le livret 1 correspondant au diplôme visé auprès de l'autorité certificatrice, qui se prononcera sur la recevabilité de sa demande.

SOMMAIRE

1 Repérer les diplômes concernés

2 Repérer les publics visés pour le DSB VAE

8 diplômes du Travail social

3 Financer le DSB VAE pour les

8 diplômes du Travail social

4 Accomplir les formalités pour le DSB VAE

8 diplômes du Travail social

5 Horizon 2010

FACTEURS CLÉS

➔ **Le soutien de l'employeur** suppose un aménagement de l'organisation du travail du salarié

➔ **Le candidat** s'engage à suivre avec assiduité et jusqu'à leur terme l'ensemble des prestations préconisées par le Centre porteur.

À NOTER

➔ Contactez votre Service régional afin de connaître le Centre porteur régional ou consultez le site www.unifaf.fr.

3 Mettre en œuvre le DSB VAE pour les 8 diplômes du Travail social

La mise en œuvre des étapes du dispositif de soutien est confiée à des organismes de formation en Travail social constitutifs du "Pôle ressources" et labellisés par la Branche professionnelle. Quel que soit le diplôme visé, le dispositif comprend au plus 3 phases:

Phase 1 Un bilan de positionnement

D'une durée maximale de 6 heures, le bilan de positionnement permet d'établir un diagnostic du parcours antérieur du salarié afin d'élaborer son parcours d'accompagnement individualisé.

Phase 2 Un accompagnement DSB

Cet accompagnement, dont la durée préconisée peut aller jusqu'à 170 heures, est constitué de 3 types de prestations au plus :

A un appui à la démarche : c'est un appui méthodologique visant la production du livret 2 de présentation des acquis de l'expérience au jury et la préparation à l'entretien avec le jury (durée maximum de 30 heures).

B des mises en situation professionnelles : elles permettent au candidat de se retrouver dans des situations professionnelles peu - ou non - connues de lui. Elles aident le candidat à mesurer sa capacité à transférer ses compétences acquises vers un autre secteur d'activités et/ou d'autres publics (durée maximum de 70 heures).

C des séquences formatives : facultatives, elles sont articulées au référentiel professionnel du diplôme ciblé. Elles ont pour objectif de répondre aux besoins de contextualisation des acquis de l'expérience et à la vérification de leur transférabilité par rapport aux ressources et à l'actualité du secteur (durée maximum de 70 heures).

Phase 3 L'entretien de suivi post jury VAE

En cas de non validation ou de validation partielle du diplôme, le candidat bénéficie d'un entretien avec le Centre porteur d'une durée de 3 heures maximum. Cet entretien a pour but d'échanger sur les solutions possibles pour obtenir les modules manquants.

4 Financer le DSB

Le dispositif de soutien de Branche est financé par le Fonds d'intervention au prorata du taux de cotisation de l'année N-1. L'employeur peut prendre en charge le surcoût sur le Budget Formation Adhérent.

Les coûts pédagogiques sont pris en charge sur le Fonds d'intervention (dans la limite des plafonds définis entre Unifaf et les Pôles ressources).

Les frais de salaires et charges de remplacement sont pris en charge dans la limite des plafonds fixés pour l'enveloppe Qualification du Fonds d'intervention :

8€ de l'heure pour les salariés occupant un poste de niveau IV ou V

11€ de l'heure pour les salariés occupant un poste de niveau III ou II

Les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge sur le Fonds d'intervention dans la limite de la distance du centre porteur ou du centre de formation du Pôle ressources le plus proche du candidat et selon les barèmes en vigueur.

5 Accomplir les formalités

Demander l'accès au DSB

➊ Après avoir participé à une réunion d'information-conseil, le salarié, déclaré recevable par l'autorité de certification, se procure le dossier administratif soit auprès du Centre porteur, soit auprès du Service régional d'Unifaf

➋ L'employeur et le salarié adressent au Service régional d'Unifaf les pièces du dossier complétées et signées

➌ Le Service régional, après instruction, retourne un exemplaire du dossier signé, permettant au salarié d'entrer dans le dispositif + un imprimé « Demande de prise en charge spécifique DSB » à l'adhérent

Demander le financement du DSB

➍ Une fois que le salarié a suivi le bilan de positionnement, l'adhérent adresse sa demande de prise en charge au Service régional d'Unifaf, accompagnée des documents établis par le Centre porteur : la convention-facture, les attestations de présence et la préconisation du parcours du candidat.



+ D'INFOS

➔ www.unifaf.fr

➔ voir notre plaquette DSB VAE Travail social

À NOTER

La prise en charge des actions suivies dans le cadre du DSB est accordée en fonction du taux de cotisation de l'établissement.

ZOOM

Le dossier administratif permet à l'employeur et au salarié de bien mesurer les engagements et droits de chacun.

À SAVOIR

Unifaf joint à l'imprimé de demande de prise en charge un outil d'aide au calcul du coût du parcours.

5 Le Service régional d'Unifaf procède au remboursement du bilan de positionnement. Unifaf adresse des imprimés « Demande de remboursement » pré-remplis pour le reste du parcours

6 Au fur et à mesure de la réalisation des différentes actions ou phases, l'adhérent adresse au Service régional d'Unifaf (au plus tard dans les 6 mois qui suivent la réalisation de chaque action) les factures et attestations de présence établies par le Centre Porteur du Pôle ressources.

6 Horizon 2010

Le travail visant l'évolution du dispositif de soutien de Branche pour le Diplôme d'État d'Aide-Soignant et d'autres diplômes du secteur sanitaire est en cours.

SOURCES

Contrat d'exécution signé entre les Centres porteurs des Pôles ressources régionaux et chacune des délégations régionales paritaires

Dossier administratif

